



Conseil Interrégional du Cheval

Picardie
Nord-Pas de Calais

Contrat de progrès

Une opportunité pour vos projets

Les « Contrats de Progrès » sont un dispositif mis en place pour un accompagnement et une professionnalisation des projets en milieu équestre.

Ces contrats originaux sont financés par la Région Picardie. Ils consistent à assister techniquement et à aider financièrement des entreprises **qui ont au moins 3 ans d'activité**



Afin de développer la valeur ajoutée et les emplois liés à la filière équestre en Picardie, l'objectif suivi par le Conseil Interrégional du Cheval Picardie Nord-Pas de Calais et le Conseil régional de Picardie est de développer l'offre des services équestres en Picardie. Grâce à un accompagnement technique et financier individuel des entreprises équestres, le dispositif « Contrat de progrès » facilite l'investissement et la modernisation des structures ayant un projet de développement.

BENEFICAIRES ELIGIBLES (Agriculteurs dont le siège du projet en région Picardie et résultats comptables sur 3 ans)

- Centres équestres dotés d'un moniteur diplômé d'Etat,
- Entraîneurs, titulaires d'une licence d'entraîneur public ou d'entraîneur particulier
- Ecuries de propriétaires titulaires d'une licence Pro2 minimum et présentant des résultats depuis 5 ans
- Centre de tourisme équestre avec un guide ou titulaire du BPJEPS

L'accompagnement des entreprises équestres dans le cadre du dispositif Contrat de progrès est constitué de deux phases.

La première phase a pour objectif de faire un bilan de l'entreprise pour permettre un développement et une amélioration des activités équestres. La réalisation des diagnostics initiaux est financée à 100% par la Région. La rédaction des projets est financée à 65 % par la Région et 35% par le porteur de projets.

La deuxième phase a pour objectif la réalisation du Contrat de progrès. Dans ce cadre, la Région Picardie peut intervenir financièrement à travers une aide à l'investissement :

Intervention financière de la Région Picardie

| Type de porteur de projet | Taux d'intervention | Plafond des investissements éligibles | Plafond d'aide |
|---|---------------------|---------------------------------------|----------------|
| Exploitation agricole gérée par un exploitant | 0 à 40% | 50 000 € | 20 000 € |

SECRETARIAT INTER-REGION

Conseil Interrégional
du Cheval

Tél : 06.09.98.09.31

cic.picardie.npdc@wanadoo.fr

Délégation régionale
des Haras nationaux

Tél : 03.44.38.54.56

Chambre Agriculture Aisne
Emmanuel RENARD
emmanuel.renard@ma02.org
Tél : 03.23.22.50.13

Chambre Agriculture Oise
Dominique REMY
dominique.remy@agri60.fr
Tél : 03.44.11.44.64

Chambre Agriculture Somme
Isabelle ASLAHE
i.aslahe@somme.chambagri.fr
Tél : 03.22.33.69.87

CONTACTS



PICARDIE
LA RÉGION



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



les Haras
nationaux

Institut français du cheval et de l'équitation